



Vétérans (40/45/50/55/60/65/70/75/80/85/90) : Nés avant le 01/01/1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961, 1956, 1951, 1946, 1941 et 1936

Séniors : Du 01/01/1986 au 31/12/2006

Juniors (4/3/2/1) : Nés en 2007, 2008, 2008 et 2010

Cadets (2/1) : Nés en 2011 et 2012

Minimes (2/1) : Nés en 2013 et 2014

Benjamins (2/1) : Nés en 2015 et 20156

Poussins : Nés en 2017 et après

Cotisations Licences :

Pour les adhésions jusqu'à fin décembre 2025 : la cotisation est intégrale (tarifs ci-dessous).

Pour celles de janvier à juin 2026 : montant de la part FFTT + prorata temporis de la part du club.

Un tarif dégressif est appliqué à partir du 2ème adhérent résidant sous le même toit.

- Championnat par équipes
 - Vétérans, Seniors : **105,00 €**
 - Poussins à Juniors : **85,00 €**
- Loisirs
 - Toutes catégories d'âge : **75,00 €**

Le paiement doit se faire au moment de l'inscription :

- Paiement par **chèque** à l'ordre de : Arras Tennis de Table.

- Délai de paiement : indiquer la date d'encaissement au dos du chèque.

- Paiement en plusieurs fois : joindre **l'ensemble des chèques** en précisant les dates d'encaissement au dos des chèques (Par ex : 1^{er} chèque la 01/10, le 2^{ème} le 01/11 et le 3^{ème} le 01/12. NB : date limite du dernier chèque le 15/12/2025).

- Demande spécifique : se renseigner auprès du trésorier.

◆ Première demande de licence : Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

Personne majeure	Personne mineure
1 - Bordereau de demande de licence	1 - Bordereau de demande de licence
2 - Certificat médical ou autoquestionnaire de santé	2 - Certificat médical ou autoquestionnaire de santé
3 - Copie d'une pièce d'identité	3 - Copie d'une pièce d'identité ou Livret de famille
4 - Règlement de la cotisation	4 - Fiche de renseignements complétée et signée
	5 - Règlement de la cotisation

◆ Renouvellement de licence

- Bordereau de demande de licence
- Règlement de la cotisation
- Certificat médical ou autoquestionnaire de santé (Selon la réponse au questionnaire de santé (25-10-1 ou 25-10-2)
 - Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : certificat médical obligatoire
 - Si vous avez répondu NON à toutes les questions : attestation 25-10-1 ou 25-10-2.

Type de licence

- La licence compétition permet de participer à l'entraînement, au championnat par équipe le samedi ou le dimanche et les compétitions individuelles (frais d'inscription en sus de la cotisation).
- La licence loisir permet de participer uniquement aux entraînements. Transformation possible en licence compétition en cours de saison.
- La licence découverte : elle concerne les personnes n'ayant jamais été licenciées et qui souhaitent découvrir le tennis de table ; elle a une durée de validité d'un mois.